



Systemes informatiques et électroniques de péage

I. - Comptes annuels

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2014 contenus dans le rapport financier annuel publié et déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2015 et publié sur le site de la société (www.gea.fr), ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2015, ainsi que l'affectation des résultats dudit exercice telle que figurant dans le rapport financier.

II. - Attestation du Commissaire aux Comptes

Avis du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2014

Extrait du rapport sur les comptes annuels :

« Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Lyon le 30 janvier 2015
Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Thierry CHAUTANT, Associé
Le Directoire